

# GABIAN



## COMMUNE DE GABIAN (34320)

### Extrait de délibération

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le

ID : 034-213401094-20240124-032024-DE



L'an deux mille vingt-quatre, et le Mercredi 24 Janvier à 19h15, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Membres présents : Mesdames LOPEZ Chantal, LABROUSSE Marlène, ROUSSET Agnès. Messieurs BOUTES Francis, FOREZ Daniel, SOULIE Christophe, BERTHOMIEU Michel, BOUDET André, ISARN Pierre, DE BARROS Claudy, LAVIT Frédéric.

Procuration : Madame GROUSSET Emilie donne procuration à Monsieur LAVIT Frédéric, Madame PAILLES Séverine donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel, Madame GALZY Isabelle donne procuration à Monsieur BOUTES Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel

**03/2024 Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fourniture/service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU le Code de l'énergie,**

**VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L-2113-6 et suivants**

**VU la convention constitutive d'adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » jointe en annexe**

**Considérant que la Commune de GABIAN a des besoins en matière d'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,**

**Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,**

**Considérant que les syndicats d'Energies de l'Hérault, du Gard, s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé à titre accessoire, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,**

**Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,**

**Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,**

**Considérant que HERAULT ENERGIES (Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault) sera le coordonnateur du groupement,**

**Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune de GABIAN au regard de ses besoins propres,**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Prend acte de la dissolution du précédent groupement de commande,
- Valide l'adhésion de la commune de GABIAN au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fourniture/service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- Autorise Monsieur le Maire :

**A signer** la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**A faire** acte de candidature aux marchés d'énergie (électricité, gaz naturel, propane, bois....) proposés par le groupement suivant les besoins de la commune de GABIAN,

**AUTORISE** le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend (syndicat « gestionnaire » de rattachement), à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents point de livraison,

**AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de GABIAN,

**APPROUVE** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies,

#### **S'ENGAGE**

**A exécuter**, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de GABIAN est partie prenante

**A régler** les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés et marchés subséquents dont la commune de GABIAN est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

La présente délibération sera notifiée au Syndicat départemental d'énergies « gestionnaire » de rattachement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire  
Francis BOUTES

